

Les avocats de Carlos Ghosn ont déposé une nouvelle plainte auprès de l'ONU



La rédaction du JDD publie des extraits de la toute nouvelle requête des avocats de Carlos Ghosn qui sera rendue publique lundi. Ses avocats dénoncent une persécution qui le prive de ses droits fondamentaux.

Avec Atlantico
Rédaction

Selon des informations du JDD, les avocats de Carlos Ghosn ont déposé vendredi soir à Genève une nouvelle plainte auprès du "groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire initiée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme".

La rédaction du JDD a été en mesure de se procurer le texte intégral de ce nouveau document. Cette démarche vise à dénoncer la persécution judiciaire subie par Carlos Ghosn "dans le cadre de sa privation de liberté par les autorités japonaises".

Carlos Ghosn avait été arrêté une première fois le 19 novembre avant d'être libéré le 5 mars. L'ancien PDG de Renault Nissan avait été placé une nouvelle fois en détention le 4 avril. Il avait finalement été libéré le 25 avril après avoir versé une caution de 4 millions de dollars.

Ces deux avocats ont été mandatés par l'épouse et les enfants de Carlos Ghosn. Ce recours porte sur le traitement actuellement infligé à l'ancien PDG.

"Depuis le jour de sa première arrestation, théâtralisée publiquement par le parquet japonais dans le seul but de l'humilier, Monsieur Ghosn n'a jamais retrouvé la liberté de se défendre équitablement, en sorte que la situation actuelle est un continuum de l'incarcération commencée le 19 novembre et dont les abus, dénoncés dans la saisine, n'ont pas cessé. [...] L'interdiction de communiquer avec son épouse, nullement justifiée en droit, [traduit] l'intention des autorités japonaises de continuer à isoler et à détruire psychologiquement le suspect. [...] L'absence de tout contact direct avec son épouse sauf autorisation préalable du tribunal, apparaît particulièrement choquante, tant elle est injustifiable en l'espèce et attentatoire aux droits fondamentaux de l'intéressé".

Depuis le mois d'avril, Carlos Ghosn, très affecté par cette interdiction, tente de faire évoluer la décision des juges. Toutes les requêtes déposées par ses avocats ont été repoussées. Un ultime recours devant la cour suprême a été rejeté. Ses chances de voir librement sa femme dans les prochains mois sont désormais très minces.

Carlos Ghosn va devoir attendre le procès prévu normalement pour l'été 2020.